

Décision

Générale

colonial

Décision n° 476 accordant un congé de convalescence à Achi Abdi, infirmier, en service à l'hôpital colonial

n° 476

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin ,1884

Vules arrêtés n°236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et. au recrutement, du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vule certificat de visite n° 1 en date du 23 avril 1949

Sur proposition du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence de quarante-cinq jours, à solde entière, pour en jouir à Boroma (Somaliland), est accordé à Achi Abdi, infirmier, 7° échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet, pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.